# 

* Date : 24-11-2014
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2014775294
* Author :

Justice de paix de Namur I
Par ordonnance du 6 novembre 2014 (14B1304 - rep : 4400/2014 - 14W23), le juge de paix du premier canton de Namur a prononcé des mesures de protection des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013, réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Madame Patricia BRAQUET, née à Arlon le 18 mars 1963, domiciliée à 6791 Aubange, rue de France 65, résidant « Hôpital du Beau Vallon », rue de Bricgniot 205, à 5002 Saint-Servais.
Madame l'avocat Johanne MARTIN, dont le cabinet est établi à 5100 Jambes, rue de l'Emprunt 19, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Gouy, Nancy.